

Strasbourg, le 5 février 2020

Objet : recrudescence des cas de rougeole

Madame, Monsieur,

Nous observons actuellement une recrudescence des cas de rougeole.

Selon le calendrier vaccinal, la vaccination ROR (Rougeole Oreillons Rubéole) est obligatoire chez l'enfant depuis le 1er janvier 2018 et protège efficacement contre cette maladie dont l'évolution peut être sévère (complications respiratoires, neurologiques, décès).

Ainsi, toute personne née depuis 1980 devrait avoir reçu 2 doses de vaccin ROR pour être correctement protégée.

La vérification de votre statut vaccinal et de celui de votre enfant est indispensable. Elle permettra de déterminer si une mise à jour des vaccinations est nécessaire.

La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse due à un virus. Les premiers symptômes de la maladie sont une fièvre supérieure à 38°, toux, rhinite, conjonctivite, et fatigue importante. Ils sont suivis après quelques jours d'une éruption cutanée.

Si vous ou votre enfant présentez un ou plusieurs signes évoquant la rougeole, il convient de **ne pas vous rendre aux urgences ou en salle d'attente afin d'éviter de contaminer d'autres personnes.** Nous vous conseillons de prendre contact par téléphone avec votre médecin traitant et de l'informer de la possibilité de contagiosité. Il est préférable que votre médecin se déplace à domicile. Vous resterez contagieux 5 jours avant et 5 jours après l'éruption.

Il convient par ailleurs d'éviter tout contact avec des personnes de votre entourage présentant des facteurs de risque de rougeole grave (femme enceinte, immunodépression, nourrisson de moins de 6 mois de mère non immunisée, nourrisson de 6 à 11 mois non vacciné).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le département Veille sanitaire et point focal régional de l'ARS Grand Est



SIGNALER, ALERTER, DÉCLARER

> 24H/24 - 7J/7

ars-grandest-alerte@ars.sante.fr

 **09 69 39 89 89**

FAX 03 10 01 01 61